



Communiqué à la presse

Un an de négociation pour aboutir à ce qui n'est **pas** une convention sectorielle !

Le personnel du Ministère et des organismes d'intérêt public de la Communauté française (O.N.E, E.T.N.I.C., A.R.E.S., ...) attendait beaucoup de la convention sectorielle 2015-2016 et a donc été particulièrement déçu du peu de mesures concrètes qui y figurent. De plus, cette convention porte maintenant jusqu'en 2017.

Même si on peut souligner quelques réponses positives aux demandes syndicales telles que le retour à la possibilité de prendre 45 jours **de congé sans solde** ou la neutralisation de jours de maladie en cas de harcèlement reconnu, nous ne pouvons que déplorer non seulement le faible contenu de cette convention mais aussi le peu de clarté de la rédaction des points laissant la porte ouverte à des interprétations forts divergentes, notamment sur la carrière des travailleurs, sur le redéploiement de l'Etnic ... La CGSP déplore l'absence de toute mesure quantitative, même symbolique, notamment quant à la revalorisation des plus petits barèmes (certains agents ne perçoivent pendant des années que le minimum garanti). Les travailleurs se sentent bernés (1 remplacement sur 5 au Ministère, dotations diminuées dans les OIP et en plus, on demande toujours plus de compétences et plus de travail).

De plus, des dispositions ayant fait l'objet d'un accord sous le précédent gouvernement n'ont pas été réalisées et ne sont pas compensées.

La CGSP ne doute pas des bonnes intentions du Ministre de la Fonction publique mais l'expérience de ces dernières années, au cours desquelles un système de « new public management » a été mis en œuvre, a instauré un climat de méfiance vis-à-vis de la politique de gestion du personnel de la Communauté française. La CGSP attend autre chose qu'un catalogue de déclarations politiques pour retrouver un minimum de confiance, d'autant plus que l'évaluation du système des mandats n'est envisagée qu'en fin de législature et qu'aucun correctif ne pourra donc y être apporté par ce gouvernement.

Enfin, la C.G.S.P. attendait aussi un engagement ferme sur le non recours au travail intérimaire et au retour des services privatisés (notamment nettoyage et de gardiennage) dans le giron de l'administration.

La C.G.S.P. a donc marqué son désaccord mais restera néanmoins particulièrement attentive à la négociation des points figurant dans cette convention.

André Gilles,
Secrétaire général

Christian Grootjans,
Secrétaire général

Patrick Lebrun,
Secrétaire fédéral

Le 28 janvier 2016